

Arrêté du 5 avril 1991 portant création d'un groupe de travail chargé de suivre la mise en oeuvre de l'attribution de la mention« Mort en déportation »

Abus de faiblesse et Emprise mentale

Lois et décrets (LODA)

Abroge

Date	09/06/2009
------	------------

Juridiction / Nature	ARRETE
----------------------	--------

NOR / Numéro	ACVM9140008A
--------------	--------------

URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000536298
----------------	---

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] Il est créé un groupe de travail chargé de suivre la mise en oeuvre des textes susvisés relatifs à l'attribution de la mention " Mort en déportation ". [...]

[...] et Vigilance du département documentation de la mission permanente aux commémorations et à l'information historique ; - le chef du bureau des archives de la direction des pensions, de la réinsertion sociale [...]

[...]et jugements déclaratifs de décès des personnes mortes en déportation ; Vu le décret n° 86-66 du 7 janvier[...]

TEXTES VISÉS

Le secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre, Vu la loi n° 85-528 du 15 mai 1985 sur les actes et jugements déclaratifs de décès des personnes mortes en déportation ; Vu le décret n° 86-66 du 7 janvier 1986 portant application de la loi n° 85-528 du 15 mai 1985 sur les actes et jugements déclaratifs de décès des personnes mortes en déportation,

RÉFÉRENCE

ARRETE ACVM9140008A du 9 juin 2009, « Arrêté du 5 avril 1991 portant création d'un groupe de travail chargé de suivre la mise en oeuvre de l'attribution de la mention« Mort en déportation » ». Disponible sur Légifrance :
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000536298> (consulté le 31 août 2026).